

SECRETS - LA PRESTIGE DE LA TRADITION A KELA

Le *Mansa Jigin*, terme local pour l'épopée de Soundjata, est récité à l'intérieur du sanctuaire Kamabolon par les griots Diabaté de Kéla. Un usage économique de leur parole est, pour les Diabaté de Kéla, la base de leur 'secret'. Ce secret est bien protégé: il est strictement interdit d'enregistrer les répétitions, sous peine d'être tué sur place, comme il est également interdit de faire des enregistrements pendant toute la cérémonie du Kamabolon.

'Un *jinnu* ('génie') m'est apparu.' C'est ainsi que Lansiné Diabaté me répondait sur la question de son apprentissage. Cependant une telle explication est si courante pour toutes sortes de phénomènes au Manding, que je préfère la mettre de côté. Dans d'autres contextes, les griots de Kéla expliquent leur savoir en constatant qu'il est leur héritage commun. Ainsi, ils estimaient mon projet de publication de l'épopée de Soundjata inutile et comme le signe d'une mémoire trop faible: les Blancs auraient besoin de l'écriture par leur mémoire (*hakili*) faible (*dogon*). La notion d' 'héritage commun' réfère au fait que les paroles du *kumatigi* sont sans valeur, si elles ne sont pas autorisées par d'autres vieux à Kéla et si elles ne sont pas récitées dans un contexte qui en garantit la véracité. Lors des récitations, à Kéla ou à Kangaba, les paroles de Lansiné étaient confirmées et contrôlées par deux vieillards, qui étaient plus âgés que Lansiné. Ces deux hommes avaient la réputation de connaître la tradition mieux que Lansiné. Parmi eux Yamuducinin, qui est devenu le chef des griots de Kéla (*jelikuntigi*) en 2009. J'ai observé, pendant les répétitions, que Lansiné était parfois corrigé par un de ces vieux, mais je ne peux pas croire que ces deux vieux étaient vraiment mieux instruits dans la récitation de la tradition.

Cette construction sociale, c'est-à-dire un spécialiste contrôlé par deux personnes dites mieux instruites, conserve le prestige de la tradition. Si le *kumatigi* se trompe, la tradition-même n'est pas en danger, puisque les vrais savants (les vieux) ne se sont pas trompés. S'il meurt, la tradition n'est pas perdue. Le triangle '*kumatigi* plus deux vieux' garantit la continuité de la tradition; il restera toujours une majorité encore bien informée qui ne fait pas d'erreurs!

Cependant, cette troika n'a pas de droits de propriété sur la tradition; l'épopée de Soundjata est considérée comme un héritage commun. Cela explique la discussion permanente (!) sur le sujet de savoir quelle(s) personne(s) ont (ou auraient eu) le droit de donner l'autorisation d'enregistrement, une discussion qui peut durer jusqu'à des années après l'enregistrement-même.

Après l'enregistrement se présentaient des groupes ou des individus qui revendiquaient a posteriori que leur autorisation aurait dû être sollicitée. Bien que je me sois débrouillé pour avoir les permissions nécessaires pour la publication des textes, mon expérience me prédit que vraisemblablement, chacune de mes publications peut créer des tensions sociales.

Beaucoup de griots de Kéla ont un grand savoir de l'épopée de Soundjata. Je me fonde pour écrire cela sur mes observations sur place. Cependant, il faut qu'ils dénie avoir ce savoir; car le montrer serait le signe d'un manque de respect pour les vieux, qui doivent être traités comme les 'propriétaires de secrets'. Les jeunes nient savoir quelque chose pour des raisons de bienséance; à leur âge il n'est pas convenable d'être au courant du passé. Les vieillards 'connaissent la signification (*kòrò*) des secrets' et cela rend leur position pratiquement incritiquable. C'est seulement à long terme qu'on voit qu'une génération acquiert le statut de connaître les 'secrets' des vieux et on l'explique en disant qu'ils ont hérité de ces secrets.

On peut se faire une idée des conceptions des Diabaté concernant le savoir secret, qu'ils appellent *gundo*. Un *gundo* n'est pas une information cachée, mais une information dont l'abus est frappé de sanctions. Les paroles des griots de Kéla sont à considérer comme telles. C'est le contexte social qui détermine dans quelle mesure l'éloge est 'secret' et de quelles sanctions sont frappés les transgresseurs de cette règle.

Ainsi, les 'secrets' ne sont pas des informations cachées, mais les produits d'un processus de communication. Toute information peut être (un) secret; ce qui est important est la façon selon laquelle le secret est 'révélé'. Il s'agit 'd'informations sur l'information'.

Cependant, les secrets dits *daliluw* restent conservés au sein d'une même famille; la connaissance des *daliluw* est une affaire d'héritage. Quand un vieillard ou une vieille femme meurt, son fils ou sa fille peuvent à un moment donné hériter des secrets. La connaissance des *daliluw* ne se rapporte pas seulement à l'extériorisation de paroles que tout le monde connaît de façon passive. Un *dalilu* est une chose personnelle, il n'est pas aliénable (par exemple un 'médicament' qui est la propriété héréditaire d'une famille. Ce médicament ne garantit pas à un étranger qui le procure que le médicament lui sera également profitable. Le droit de pouvoir se servir du médicament est encore affaire d'héritage. Les récits du Kamabolon sont ainsi également un *dalilu* dont les Diabaté sont, collectivement, les dépositaires; ils n'ont de sens que lorsque c'est un des leurs qui les récite. Le secret des Diabaté de Kéla, qui est une propriété collective de

la famille, consiste alors dans le droit et la compétence à comprendre et à prononcer correctement des paroles généralement connues.

Jan Jansen